

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL

Conseil du 15 mars 2021

Délibération n° 2021-0534

commission principale: urbanisme, habitat, logement et politique de la ville

commission (s) consultée (s) pour avis : commune (s) : Saint Genis Laval

objet : Zone d'aménagement concerté (ZAC) du Vallon des hôpitaux - Convention avec la société Enedis

service: Délégation Urbanisme et mobilités - Direction maîtrise d'ouvrage urbaine

Rapporteur : Monsieur le Président Bernard

Président: Monsieur Bruno Bernard

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 150 Date de convocation du Conseil : vendredi 26 février 2021

Secrétaire élu : Monsieur Nicolas Barla

Affiché le : jeudi 18 mars 2021

Présents: M. Bernard, Mmes Baume, Vessiller, M. Payre, Mme Picard, M. Kohlhaas, Mme Geoffroy, M. Van Styvendael, Mme Vacher, M. Artigny, Mme Khelifi, M. Athanaze, Mme Moreira, M. Bagnon, Mme Grosperrin, M. Camus, Mme Hemain, M. Longueval, Mme Boffet, M. Blanchard, Mme Petiot, M. Guelpa-Bonaro, Mme Dromain, M. Ben Itah, Mmes Arthaud, Asti-Lapperrière, Augey, MM. Azcué, Badouard, Barge, Barla, Mme Benahmed, MM. Benzeghiba, Blache, Blein, Mmes Borbon, Bouagga, M. Boumertit, Mme Bramet-Reynaud, M. Bréaud, Mme Brossaud, M. Brumm, Mme Brunel Vieira, MM. Bub, Buffet, Mmes Burillon, Burricand, Cabot, Cardona, Chadier, MM. Chambon, Charmot, Mme Charnay, MM. Chihi, Cochet, Cohen, Mmes Coin, Collin, MM. Collomb, Corazzol, Mmes Corsale, Crédoz, Crespy, Creuze, Croizier, MM. Da Passano, Dalby, David, Debû, Mmes Dehan, Delaunay, MM. Devinaz, Diop, Doganel, Doucet, Mmes Dubois Bertrand, Dubot, Dupuy, Edery, El Faloussi, Etienne, Fautra, Fontaine, Fontanges, Fournillon, Fréty, Frier, MM. Galliano, Gascon, Mme Georgel, MM. Geourjon, Girard, Mme Giromagny, MM. Godinot, Gomez, Grivel, Groult, Mmes Guerin, Jannot, MM. Kabalo, Kimelfeld, Mme Lagarde, MM. Lassagne, Le Faou, Mme Lecerf, MM. Legendre, Lungenstrass, Maire, Marguin, Marion, Millet, Mône, Monot, Mme Nachury, M. Novak, Mme Panassier, M. Pelaez, Mme Percet, M. Perez, Mme Perrin-Gilbert, M. Petit, Mme Picot, M. Pillon, Mme Popoff, M. Portier, Mmes Pouzergue, Prost, MM. Quiniou, Rantonnet, Ray, Mmes Reveyrand, Roch, M. Rudigoz, Mmes Runel, Saint-Cyr, Sarselli, Sechaud, MM. Seguin, Sellès, Mme Sibeud, M. Smati, Mme Subaï, MM. Thevenieau, Uhlrich, Vergiat, Vieira, Vincendet, Vincent, Mmes Vullien, Zdorovtzoff.

Conseil du 15 mars 2021

Délibération n° 2021-0534

commission principale: urbanisme, habitat, logement et politique de la ville

commune (s): Saint Genis Laval

objet : Zone d'aménagement concerté (ZAC) du Vallon des hôpitaux - Convention avec la société

Enedis

service : Délégation Urbanisme et mobilités - Direction maîtrise d'ouvrage urbaine

Le Conseil,

Vu le rapport du 24 février 2021, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

I - Contexte

Par délibération du Conseil n° 2019-3640 du 24 juin 2019, la Métropole de Lyon a approuvé la création de la ZAC du Vallon des hôpitaux d'une superficie de 55 ha et choisi le mode de réalisation en régie directe.

II - Objectifs

Les objectifs définis pour la ZAC sont, notamment, les suivants :

- accompagner l'arrivée programmée de la ligne B du métro prolongée en 2023 et du futur parking relais du Syndicat mixte des transports pour le Rhône et l'agglomération lyonnaise (SYTRAL),
- accompagner l'urbanisation du Vallon des hôpitaux et la création du futur pôle multimodal avec la création d'une trame viaire structurante et la création des équipements publics nécessaires à la programmation envisagée,
- permettre la constitution d'une véritable agrafe urbaine et paysagère entre les différents sous-secteurs du Vallon : quartiers Saint Eugénie, de l'Haye, du But, de Chazelles et Cœur du Vallon ainsi qu'à une échelle plus large pour le volet paysager.

III - Programme prévisionnel

Au stade de la déclaration de projet, les études de réalisation ont permis de fiabiliser une programmation prévisionnelle de 200 000 m² de surface de plancher (SDP).

Les travaux d'aménagement des espaces publics seront engagés au 1^{er} semestre 2021, par la mise en chantier de la voie de desserte du futur pôle d'échange multimodal (PEM) et l'amélioration des accès à l'hôpital Lyon-Sud. Ils sont prévus sur une durée prévisionnelle de 25 à 30 mois. La mise en œuvre du programme de construction des lots bâtis, des voies secondaires ainsi que du parc paysager suivra à compter de 2022.

Dans le cadre de cette 1^{ère} phase de travaux d'aménagement préparatoires, les concessionnaires de réseaux d'électricité sont amenés à intervenir.

Pour cela, une convention est nécessaire dès maintenant afin de déterminer les conditions physiques et financières de leurs interventions.

Une convention jointe au dossier est ainsi établie avec la société Enedis, pour le raccordement au réseau public de distribution haute tension (HTA). Les travaux sont réalisés par la société Enedis, le financement est pris en charge à 60 % par l'aménageur, en l'espèce la Métropole. Sur la base des éléments de programme transmis par la Métropole, la société Enedis a établi une puissance de raccordement de l'ordre de 20 228 kilovoltampère (Kva) et un chiffrage des travaux estimé à 2 747 000 €HT, dont 1 738 400 €HT à la charge de la Métropole.

Les participations financières de la Métropole seront versées au fur et à mesure de la réalisation des ouvrages, sur la base du coût effectif de ces travaux ;

Vu ledit dossier;

Ouï l'avis de sa commission urbanisme, habitat, logement et politique de la ville ;

DELIBERE

1° - Approuve :

- a) dans le cadre de la ZAC du Vallon des hôpitaux à Saint Genis Laval, le projet de raccordement au réseau public de distribution HTA, prévoyant une participation financière de la Métropole estimée à 1 738 400 € HT.
 - b) la convention-cadre à passer entre la Métropole et la société Enedis.
- 2° Autorise monsieur le Président à signer ladite convention.
- **3° Les dépenses** correspondantes seront imputées sur l'autorisation d'engagement partielle P06 Aménagements urbains, individualisée le 4 novembre 2019 sur l'opération n° 4P06O5084 chapitre 011, à la charge du budget annexe des opérations d'urbanisme en régie directe, pour un montant de 1 738 400 € HT en dépenses, répartis selon l'échéancier prévisionnel suivant :
- 655 500 € HT en 2022,
- 650 900 € HT en 2023,
- 432 000 €HT en 2026.

Et ont signé les membres présents, pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 18 mars 2021.